

Berne, été 2024

L'ACS crée de la valeur ajoutée pour les communes

Environ 70 pour cent de toutes les communes et villes de Suisse sont membres de l'Association des Communes Suisses (ACS). Ce chiffre – qui correspond à environ 1500 communes – confère à l'ACS une grande légitimité politique. L'Association utilise ce poids pour défendre les intérêts de l'échelon communal de manière engagée dans des auditions parlementaires, des prises de position et des groupes de travail – vis-à-vis de la Confédération, du Parlement et des cantons.

Le <u>travail politique</u> est également au cœur des activités de l'Association. Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire (révision de la loi sur l'aménagement du territoire LAT 1 et 2), d'énergie (accélération des projets d'infrastructure) ou de migration (hébergement et intégration des demandeurs d'asile, statut de protection S) – dans tous ces domaines, l'ACS intervient à temps pour que les communes, en tant que troisième niveau fédéral, soient entendues et disposent à l'avenir également de la marge de manœuvre nécessaire. D'autres domaines, tels que la santé (financement uniforme des prestations de soins EFAS), l'environnement (objectif zéro net) et le social (accueil extra-familial pour enfants) comportent également des dossiers importants qui ont un impact direct sur les communes.

Par ailleurs, les communes bénéficient également de nombreux services et projets. L'accent est mis sur la numérisation de l'administration publique. Nous l'encourageons par <u>des tables rondes numériques</u> mensuelles, par le <u>guide pratique du numérique pour les communes</u> ou par des partenariats qui permettent aux employés communaux de suivre <u>des cours d'IT gratuits en autoapprentissage</u>, par exemple sur le thème de la cybersécurité.

Pour renforcer la commune en tant qu'institution, l'ACS s'engage en tant qu'organisme responsable pour des formations professionnelles et continues proches de la pratique pour le personnel communal. Pour la septième fois déjà, les collaborateurs des communes peuvent se perfectionner par la voie de la formation professionnelle supérieure et obtenir un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral de <u>spécialiste en administration publique</u>, ou acquérir de vastes connaissances juridiques dans le cadre de la formation <u>de spécialiste en droit ES</u>. Nous nous engageons en outre pour le renforcement et la valorisation du travail de milice, par exemple par la <u>certification</u> et la reconnaissance professionnelle du travail de direction effectué au sein de l'exécutif communal.

Le troisième pilier du travail de l'Association est la communication. Dans le magazine de l'ACS « Commune Suisse », qui paraît dix fois par an, on trouve de nombreux exemples concrets de bonnes pratiques de communes. L'Association informe sur les nouvelles et l'actualité de la Berne fédérale sur son site Internet et dans sa newsletter. A cela s'ajoutent des guides et des conseils que l'ACS publie en collaboration avec des acteurs spécialisés.

Vous souhaitez devenir membre ? Vous trouverez ici une <u>demande d'adhésion</u> et des informations sur la cotisation annuelle (en fonction du nombre d'habitants). Nous serions heureux que vous rejoigniez l'ACS et donniez un poids supplémentaire à l'Association – chaque commune compte !



Holzikofenweg 8 | Postfach | 3001 Bern | T+41 (0)31 380 70 00 | verband@chgemeinden.ch | www.chgemeinden.ch